

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
-----  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE**  
-----

**DÉLIBÉRATION N°2018.04.02/534**

**Report de l'affaire n°19 :**  
**Modification du plan de financement  
pour le raccordement  
du secteur de Besson Les Abymes  
au réseau d'assainissement des eaux usées**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

**2<sup>ème</sup> séance de l'année 2018**  
-----

**Mercredi 11 avril 2018**  
-----

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 avril, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 4 avril 2018.

<b>Présents : 27</b>		
<b>Président</b>		
M. Eric	JALTON	
<b>Vice-Présidents</b>		
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau</b>		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
<b>Autres Conseillers Communautaires</b>		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. William	SURDIN	

<b>Excusés représentés : 4</b>
<b><u>Vice-Présidents:</u></b> M. Jacques BANGOU (1 <sup>er</sup> Vice-Président) Procuration à Mme Josiane GATIBELZA Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX (14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Procuration à Mme Alberta ALBERI
<b><u>Autres Conseillers Communautaires:</u></b> M. Harry DURIMEL Procuration à Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE M. Denis BERNADOTTE Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

<b>Excusés non représentés : 9</b>
<b><u>Vice-Présidents:</u></b> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Mme Murielle JABES (7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b><u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u></b> M. Fabert MICHELY
<b><u>Autres Conseillers Communautaires :</u></b> M. Chazy CIRANY M. Audry CORNANO Mme Solange LEBLANC

<b>Absents : 10</b>
<b><u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u></b> Mme Lyliane PIQUION M. Max CELIGNY M. Justin DESSOUT M. Michel RINÇON
<b><u>Autres Conseillers Communautaires :</u></b> Mme Lise Claude AZEDE Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Daniel MARSIN M. Jean-Charles SAGET M. Patrick SELLIN Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

*Madame Maguy CELIGNY*, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts dudit EPCI ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2015.10.06/199 du Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2015 portant approbation du projet technique pour la réalisation des travaux d'assainissement en vue du raccordement du secteur de Besson Les Abymes au réseau collectif des eaux usées ;
- VU la délibération n°2016.111.10/333 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 portant modification du plan de financement pour le raccordement du secteur de Besson Les Abymes au réseau collectif des eaux usées ;
- VU la délibération n°2017.09.05/545 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification du plan de financement pour le raccordement du secteur de Besson Les Abymes au réseau collectif des eaux usées ;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU la délibération n°2018.04.02/522 du Conseil Communautaire du 11 avril 2018 portant vote du budget 2018 - Budget annexe Assainissement 2018 ;

**Considérant** le rapport du président;

**Considérant** que suite à la réunion du pré-comité FEDER qui s'est tenue le 10 avril 2018, il convient de modifier à nouveau le plan de financement et de représenter le dossier de demande de subvention. Les travaux ayant été revus à la baisse (*inférieur à 1 million d'euros*), les recettes forfaitaires de 25% ne se justifient pas.

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,**

Numéro interne 971-200018653-20180411-534-DE

**ARTICLE 1-** De reporter le point n°19 de l'ordre du jour : Modification du plan de financement pour le raccordement du secteur de Besson Les Abymes au réseau d'assainissement des eaux usées.

**ARTICLE 2-** D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3-** Le Président, le Directeur Général, de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

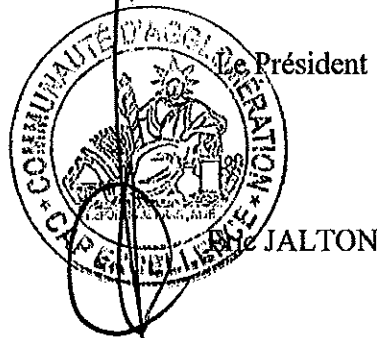
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **16 AVR. 2018**



Président

JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le **16 AVR. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le **30 AVR. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le **30 AVR. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **30 AVR. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le **30 AVR. 2018**

